

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)
(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 12

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 48

État B**Mission "Écologie, développement et aménagement durables"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	2 691 104
Sécurité et circulation routières	0	45 564
Sécurité et affaires maritimes	0	85 285
Météorologie	0	160 262
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	0	719
Information géographique et cartographique	0	66 228
Prévention des risques	0	258 846
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Énergie, climat et après-mines	0	579 887
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	8 884	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	8 884	3 887 895
SOLDE	-3 879 011	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	2 735 227
Sécurité et circulation routières	0	49 855
Sécurité et affaires maritimes	0	97 048
Météorologie	0	175 029
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	0	22 553
Information géographique et cartographique	0	72 330
Prévention des risques	0	222 017
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Énergie, climat et après-mines	0	644 401
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	152 988	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	152 988	4 018 460
SOLDE	-3 865 472	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 807 400 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Écologie, développement et aménagement durables ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

2 000 € sur le programme « Infrastructures et services de transports », action 13 « Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres », titre 6, catégorie 64 ;

1 000 € sur le programme « Sécurité et circulation routières », action 03 « Éducation routière », titre 6, catégorie 64 ;

19 500 € sur le programme « Sécurité et affaires maritimes », action 01 « Sécurité et sûreté maritimes », titre 6, catégorie 64 ;

281 900 € sur le programme « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité », action 07 « Gestion des milieux et biodiversité », titre 6, catégorie 64 ;

7 000 € sur le programme « Prévention des risques » action 01 « Prévention des risques technologiques et des pollutions », titre 6, catégorie 64 ;

4 500 € sur le programme « Prévention des risques » action 09 « Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection », titre 6, catégorie 64 ;

14 000 € sur le programme « Énergie, climat et après-mines », action 01 « Politique de l'énergie », titre 6, catégorie 64 ;

5 000 € sur le programme « Énergie, climat et après-mines », action 05 « Lutte contre le changement climatique », titre 6, catégorie 64 ;

261 000 € sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », action 01 « Stratégie, expertise et études en matière de développement durable », titre 6, catégorie 64 ;

192 000 € sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », action 06 « Action européenne et internationale », titre 6, catégorie 64 ;

19 500 € sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », action 07 « Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer " », titre 6, catégorie 64.

2) une minoration des crédits de 4 686 411 € en autorisations d'engagement et 4 672 872 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances.